



Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 12 juin 2021

Association du Quartier Est de Bergerac

*Association Protection et Avenir
du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne*

Au nom de l'Association du Quartier Est de Bergerac et de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne je vous remercie de votre présence.

Même si elles sont complémentaires les activités de nos deux Associations sont différentes. L'Association environnementale reconnue par l'Etat mène des actions sur l'ensemble du département de la Dordogne. Nous sommes de plus en plus sollicités, récemment à Larzac et à Atur.

Merci à toutes les adhérentes et à tous les adhérents de nos deux Associations pour leur participation et leur soutien.

En ces périodes de confinement et déconfinement dues à la pandémie de coronavirus nos Associations ont dû s'adapter. Les réouvertures le 19 mai, la fin du couvre-feu prévue le 30 juin sont des signes encourageants. Le rythme de la vaccination reste un enjeu crucial. Il est souhaitable que l'immunité collective soit atteinte le plus rapidement possible

Merci aux membres de nos deux Conseils d'Administration. Depuis juin 2020 nous nous sommes réunis une seule fois le 16 septembre. La prochaine réunion est prévue le 16 juin. Contactez-nous, vous pouvez participer, vous êtes les bienvenus.

Merci à la presse écrite, aux radios. L'information est essentielle. Ce sont des relais pour faire connaître les actions que nous menons, ce qui aide à résoudre des problèmes.

Depuis la dernière Assemblée Générale nous avons participé à des réunions sur le plan régional, départemental et local, généralement en visio ou audio conférence. Nous avons échangé beaucoup de courriers. Nous avons organisé une conférence sur le climat le 24 octobre, nous avons reçu le conteur Daniel Chavaroché le 26 septembre. Une animation musicale est prévue le 21 juin pour la fête de la musique au Jardin d'Antan.

Le rapport moral les précise mais nous nous sommes aussi impliqués dans beaucoup d'autres instances.

Nous exprimons très fréquemment ce qui ne va pas. Beaucoup d'habitants sont mécontents. Au fil des années on se rend compte que bien des problèmes évoqués subsistent.

Quant à la concertation, la plupart du temps les élus l'ignorent, tout est déjà décidé par eux en amont et ils ne tiennent aucun compte des suggestions des habitants.

Le rapport moral a pour objet de présenter nos activités de l'année écoulée, nos interventions sur les problèmes posés.

Participation aux commissions régionales, départementales, municipales, autres organismes :

1. de l'Association du Quartier Est de Bergerac

2. de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne

3. des deux Associations

1 – Association du Quartier Est de Bergerac

- Sous-Préfecture, membre de la Commission de Suivi de Site des Entreprises EURENCO-MANUCO-CHROMA DURLIN, membre du Bureau par arrêté préfectoral du 28 Mars 2013.
- Mairie de Bergerac, Commission communale des Impôts Directs.

2 - Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne

- DREAL Aquitaine :
 - ◆ Mission Partenariats et Promotion du Développement Durable (MPPDD)
- Préfecture de la Dordogne :
 - ◆ Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Saint Laurent des Hommes (ISDND)
 - ◆ Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
 - ◆ Commission Locale de l'Eau (CLE) dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE Dordogne Atlantique, le Contrat de Rivière étant clos depuis Mai 2013
 - ◆ Comité départemental de gestion de l'eau
- Sous-Préfecture de Bergerac :
 - ◆ Commission de Suivi de Site de l'Entreprise BREZAC ARTIFICES au Fleix et à Monfaucon
 - ◆ Commission de Suivi de Site de l'entreprise POLYREY à Couze
- Conseil départemental de la Dordogne (ex-Conseil Général de la Dordogne) :
 - ◆ Commission consultative du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus des Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics
 - ◆ Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
 - ◆ Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
 - ◆ Syndicat Départemental des Déchets en Dordogne (SMD3)
 - ◆ Comité de Suivi Environnemental des Travaux de la Déviation de Beynac
- Le Pays du Grand Bergeracois, est devenu La Délégation générale du Grand Bergeracois :
 - ◆ Groupe d'Action Locale (GAL) et Conseil de Développement mutualisés avec la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) en sommeil depuis la nouvelle règle d'attribution des aides européennes par la région.
 - ◆ Communauté d'Agglomération du Bergeracois, Commission du Site Patrimonial Remarquable
 - ◆ Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCoTEB) en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale, le ScoT, L'Association est personne publique consultée depuis le 7 Avril 2012. En 2018/2019 le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) a été étudié ; en 2020, approbation du document, enquête publique et mise en œuvre du nouveau ScoT
- Agence de l'Eau Adour Garonne :
 - ◆ Unité Territoriale Dordogne

3 – Association du Quartier Est de Bergerac et Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne

- Mairie de Bergerac
 - ◆ Commission Consultative des Services Publics Locaux (stationnement SAGS, crematorium, abattoir, fourrière, guinguette de Pombonne). L'eau potable est sous la responsabilité du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne et l'assainissement est géré par la CAB.
 - ◆ La commission extra-municipale du patrimoine arboré a tenu sa première réunion le 5 mai 2021.

Relations des deux Associations

Nous sommes adhérents de :

Association du Pont du Garrit à Saint Cyprien (projet de réhabilitation d'un pont métallique style Eiffel)
Association LITHOS aux Eyzies (Education populaire dans les domaines archéologique, minéralogique, paléontologique, préhistorique, historique, étude du milieu et de l'environnement)
La SERPE Société d'Etudes et de Recherche Préhistoriques Les Eyzies
Association ACADINE (Association Culturelle des Arts en Dordogne) de Domme
Association Terre de Montaigne (défense de l'environnement et conservation du patrimoine) St Seurin de Prat
OCP (Orchestre du Centre Philharmonique) de Verteuil d'Agenais

Réunions

Association du Quartier Est de Bergerac et Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne, réunions depuis le 3 octobre 2020 :

- 3 octobre 2020 Assemblée générale des deux Associations
- 1^{er} décembre, réunion à la Préfecture de la Commission Territoriale Dordogne
- 3 décembre, réunion à la Préfecture de la Commission Départementale chargée de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2021
- 22 janvier 2021, réunion de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Bergeracois, dossiers examinés : éclairage du vieux pont, projet de création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bergerac, rénovation de la halle du marché ouvert et de ses abords, construction de 15 logements rue Lakanal (Mesolia)
- 25 janvier, Conseil départemental : réunion du Comité de suivi environnemental des travaux de la déviation de Beynac, en visio-conférence (notre participation est accordée depuis le 19 janvier)
- 20 mai, Forum Local de l'Eau Dordogne à Brive en visio-conférence
- 21 mai, réunion de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, dossiers examinés : projet de construction de 30 logements rue Durou, projet de transfert de la Maison des Associations à l'emplacement de la maison Leydier, projet de construction d'un immeuble rue Lajugie, destruction du cinéma Le Royal
- 21 mai, réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, deux dossiers examinés : rapport annuel 2020 du délégataire de la guinguette et rapport annuel 2020 du délégataire du camping
- 26 mai, Préfecture, en audio-conférence, réunion du Comité départemental de gestion de l'eau pour la campagne étiage 2021, calendrier des prochaines réunions 29 juin, 6 et 20 juillet, 3, 17 et 31 août, 14 et 28 septembre
- 1^{er} juin, Conseil départemental, en video-conférence, réunion du Comité de suivi environnemental des travaux de la déviation de Beynac

Courriers et communiqués de presse

Courriers depuis l'assemblée du 3 octobre 2020

2020

- 16 octobre, à la Préfète de Région Nouvelle Aquitaine pour l'informer des aménagements prévus sur le vieux pont de Bergerac et sur son éclairage pour demander la conservation des mâts actuels, y compris les mâts à trois lanternes et le 20 octobre, au Président de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du Bergeracois, Frédéric Delmares concernant les 22 candélabres du vieux pont, leur restauration. Précision sur l'éclairage LED (soutien des Bâtiments de France pour les mâts à trois lanternes)

- 20 octobre, au Président de la CAB pour demander la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'eau potable et l'assainissement.
- 25 novembre, au Président de la Commission Nationale des Aménagements Commerciaux (CNAC), dépôt d'un recours concernant la destruction du magasin Lidl, route de Bordeaux, pour sa reconstruction sur un terrain naturel (rejet du recours le 24 février 2021, notre association « *ne représente pas les intérêts des professionnels dont l'activité est susceptible d'être affectée par le projet* »)
- 25 novembre, au Préfet de la Dordogne concernant le projet de reconstruction du magasin Lidl, dénonciation de l'artificialisation d'un terrain naturel alors que l'agrandissement sur place est possible
- 9 décembre, au Commissaire Enquêteur, opposition de notre association de protection de l'environnement à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Mazerat à Auriac du Périgord
- 17 décembre, au Directeur général MESOLIA Habitat à Bordeaux concernant les infiltrations d'eau à l'intérieur des maisons rue Vautrin à Bergerac (revêtement bitumineux des terrasses défectueux) - rappel de note courrier du 15 août, pas de réponse sur la date des réparations
- 23 décembre, au Maire de Bergerac, demande d'examiner le dossier du projet de pâturage de moutons au bord de la Dordogne
- 23 décembre, au Préfet de la Dordogne, à l'attention de la DDT 24, Service Eau Environnement et Risques, concernant ce projet de pâturage de moutons, nous demandons que l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) ne soit pas délivrée

2021

- 6 janvier, au Maire de Bergerac, demande l'inscription de nos deux Associations à la nouvelle commission de l'arbre conformément à l'article L 2143-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 6 janvier, au Maire de Creysse, opposition aux travaux du nouvel accès à la mairie de Creysse entraînant l'abattage de tulipiers - aucune concertation avec les habitants
- 8 janvier, au Maire de Bergerac, rappel de l'obligation l'existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux ; nous demandons que cette commission soit réunie, elle ne peut être remplacée par une commission « extra-municipale » dont la composition est différente
- 8 janvier, au Président de la CAB (réponse au courrier de la CAB du 19 novembre) ; demandons la création de cette Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'eau potable et l'assainissement (rappel de notre courrier du 20 octobre 2020)
- 31 janvier, au Président du Tribunal de Grande Instance de Bergerac, notre soutien à l'installation de caméras de surveillance à Bergerac
- 4 février, au Président de la CAB et au Maire de Bergerac, rappel des règles de l'agrément des associations au titre de la protection de l'environnement et rappel de l'obligation de l'intégration de notre association agréée à des commissions
- 9 février, au Président de la CAB et au Maire de Bergerac, nous demandons que soit organisé pour la vaccination COVID le transport et les rendez-vous de personnes âgées et/ou handicapées
- 10 février, réaction par mail au journal Sud-Ouest Périgueux en ce qui concerne la « Charte de bon voisinage entre les citoyens, les élus et les agriculteurs » ... charte annulée (Sud-Ouest du 24/04/21)
- 14 février, à l'ARS et au Préfet de la Dordogne, demandons leur intervention auprès du Maire de Bergerac et du Président de la CAB pour la vaccination COVID
- 2 mars, au Maire de Bergerac, notre non-participation aux nouveaux conseils de quartier
- 5 mars, transmission de documents administratifs par mail à un habitant de Milhac de Nontron au sujet d'un chemin rural

- 10 mars, nouveau courrier à l'ARS et au Préfet de la Dordogne en faveur de l'organisation de la vaccination (toujours rien d'organisé pour les personnes âgées et/ou handicapées, à Bergerac)
- 10 mars, courrier au Maire de Larzac dénonçant le stockage de matériel et engins de chantier sur un terrain communal au bord de La Nauze et près d'une pisciculture, demandant la recherche d'un autre site (copie à la DDT Périgueux, service Eau, Environnement et Risques)
- 12 Mars, courrier au Commissaire enquêteur à Sigoulès et Flaugeac au sujet d'une demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Les Renardières (près de l'église de Monbos), information de notre opposition
- 6 avril, au Président Jacques Auzou de la Communauté de Communes Boulazac Isle Manoire en ce qui concerne les déchets d'un fraiseur à Atur
- 14 avril, au Président de la CAB et au Maire de Bergerac pour la rue des Primevères, les riverains demandent des travaux de sécurisation
- 29 avril, nouveau courrier au Maire de Boulazac à la suite à sa réponse (« c'est privé » n'est pas concerné !!! ...)
- 10 mai, au Président du Conseil Départemental de la Dordogne au sujet des balustrades détériorées au Pont des Gilets à la suite de l'accident d'une fourgonnette le 3 décembre 2020 ; demande d'un calendrier de réfection
- 10 mai, au Maire de Bergerac à l'attention d'Alain Banquet au sujet de la Commission extra-municipale du Patrimoine arboré pour demander un représentant pour l'Association du Quartier Est.

Interventions sur le terrain

- 17 décembre 2020, rue Garrigat, opposition aux travaux en cours sur les travaux le long de la Dordogne pour installer des moutons - rencontre avec des riverains et la presse journal Sud-Ouest
- 2 février 2021, chemin de Maurens à Bergerac, rencontre avec des riverains pour un dépôt de gravats et ordures, pour le ramassage des ordures ménagères (nuisances et pollution)
- 13 février 2021, rue des Primevères à Bergerac, rencontre avec les riverains, examen des travaux de sécurisation souhaités - courrier au Maire de Bergerac et à la CAB le 14 avril 2021, réponse positive les 4 et 5 mai
- 4 juin 2021, à Larzac, rencontre avec la presse et un pisciculteur au sujet d'un stockage de matériels et engins de chantier au bord du ruisseau, sur un terrain communal (voir courrier du 10 mars au maire de Larzac)

Animation culturelle et conférence

- le 26 septembre, conte de Daniel Chavaroche à l'auditorium : *Occitan mais je me soigne*
- le 24 octobre, conférence de Bernard de Jeso : *Histoire du climat. Connaître le passé pour anticiper l'avenir*

Conclusion ... tout va bien à Bergerac, quel panache !... Quelle illusion !

L'entretien de la voirie est fait, on ne subit plus les chaos en roulant en voiture, les trottoirs sont tous aux normes, la route de Bordeaux est bien éclairée, en bon état, les voies cyclables sont bien dessinées, plus aucun logement vide au centre de Bergerac, tous remis en état et occupés, le stationnement est gratuit et à durée limitée comme à Périgueux grâce au disque de stationnement, bien d'endroits équipés de caméras enregistreuses de vidéosurveillance pour la sécurité des habitants, plus d'inondations, les ruisseaux sont bien entretenus, les trois bassins de rétention prévus depuis 1999 sont construits, on a cessé l'artificialisation des sols, plus de permis de construire accordés en zone humide et/ou inondable.

... la réalité est tout autre, où est le panache ?

Quant aux grands projets annoncés par le maire de Bergerac et le président de la CAB, espérons qu'ils ne pourront pas être réalisés avant la fin de leur mandat compte tenu de leur coût et de leur inutilité, exemples :

- la démolition de la salle Anatole France pour construire un centre évènementiel inutile, le Centre culturel et l'auditorium suffisent, ils sont sous-utilisés
- la transformation du marché couvert, on l'ouvre aux courants d'air après l'avoir fermé, l'abandon du stationnement place de La Bardonnie, les commerçants envisagent de partir, le projet ne tient aucun compte des exigences de leur activité

Beaucoup plus inquiétant, la destruction du patrimoine de Bergerac :

- le premier cinéma, Le Royal qui a plus de cent ans, on ne conserve plus la façade. Le promoteur a un projet de résidence, il démolit tout pour cause de vétusté. Lors du mandat de Dominique Rousseau, le cinéma était conservé. Fabien Ruet chargé du patrimoine affirmait « qu'il fallait mettre à l'abri des appétits du privé cette pièce maîtresse du patrimoine bergeracois » (il aurait pu devenir maison de quartier avec une belle salle de spectacle)
- la maison Leydier acquise par la mairie avec le projet d'installer une Maison des Associations. Il est prévu de tout raser même la façade de belles pierres pourtant restaurables ... celles de la mairie sont dans le même état, alors, démolissons la mairie ... La concertation évoquée par le maire (article de presse du 5 juin) n'a jamais eu lieu.

On argumente le mauvais état pour tout détruire.

On regrette aussi la fermeture de deux écoles, les parents apprécient, on ignore que les enfants apprennent mieux dans des classes non surchargées. Les bâtiments vont-ils être vendus ?

On regrette aussi le nouveau gadget de la municipalité : les moutons le long de la Dordogne rue Garrigat et promenade Pierre Loti ... du **greenwashing**, des clôtures qui défigurent les sites, qui cachent la rivière, inutiles, il suffisait de prévoir un enclos amovible beaucoup moins onéreux, qu'on déplace avec les moutons. Cela n'évitera pas, comme annoncé, le fauchage de berges, les herbes sont écrasées, les orties subsistent, des nuisances olfactives insupportables pour les riverains le long de la voie verte promenade Pierre Loti. Une installation surprise, lubie d'un élu et d'un chef de service de la ville, sans aucune concertation ni information préalable.

Beaucoup de désillusion, aucun dialogue entre élus et population, des dépenses inutiles supportées par les habitants quand tant de travaux attendent. « Imposer sans proposer une concertation cela est voué à l'échec » (extrait d'un recueil d'axiomes de 1855).

Non cela n'a pas de panache...